

Madame la Présidente,

Vous nous avez adressé votre mémorandum, en février dernier, nous vous en remercions et tenons à nous excuser pour le retard de notre réponse. Vous connaissez la mobilisation d'Ecolo autour de la reconnaissance de la psychomotricité et des psychomotriciens dans les professions et pratiques de santé et savez que Muriel Gerkens au Parlement fédéral et Barbara Trachte au Parlement de la FWB sont intervenues à de multiples reprises afin de faire aboutir cette reconnaissance ainsi que celle de leur formation.

Ces positions politiques et le partage de vos propositions vous ont encore été confirmés lors du colloque organisé avec Solidaris et Maxime Mouri le 2 février dernier et à l'occasion duquel Muriel Gerkens représentait Ecolo.

Il ne vous étonnera donc pas qu'Ecolo se positionne en faveur de la reconnaissance paramédicale du psychomotricien et ce dans le contexte de la réforme globale des professions de santé (ex AR 78 – loi 2015). Nous pensons en effet que cette approche plus globale permettra de sortir des décisions prises uniquement au sein des catégories de professionnels de la santé via les commissions actuelles. Cette approche globale devant, selon nous, être menée en complémentarité simultanée avec une réforme profonde de la nomenclature. Les interventions, actes, remboursements doivent être repensés depuis la prévention jusqu'aux soins curatifs avec une répartition bien plus pluridisciplinaire et dans une approche de santé bien plus « globale intégrée ».

L'exercice de votre pratique sur le terrain dans des champs non officiellement reconnus de santé publique, démontre chaque jour l'intérêt de vos interventions centrées sur les liens entre les paramètres psychomoteurs et vécus émotionnels ainsi que sur les capacités relationnelles. En particulier vis-à-vis des enfants, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes rencontrant des difficultés scolaires, parentales ou de développement.

C'est pourquoi, au-delà (et pas à la place) de la reconnaissance en tant que professionnel de la santé par le niveau fédéral, nous soutenons bien sûr la reconnaissance et l'intégration des psychomotriciens formés comme c'est le cas aujourd'hui via le bachelier en psychomotricité, au sein d'équipes pluridisciplinaires dans les différents domaines d'action psycho-médico-sociale : crèches, écoles, MR-MRS, institutions et services pour personnes handicapées, services santé mentale, formations sportives, etc...

Enfin, si nous voulons aboutir et atteindre ces objectifs, il faudra en effet, comme vous le suggérez, intégrer l'enseignement de la psychomotricité de manière plus interactive dans les études de santé (promotion, prévention et soins) et d'éducation, développer la dimension recherche et les échanges européens. Un niveau de formation devra être exigé et qui répondra à des critères de qualité qu'il faudra définir ensemble de manière à construire une adhésion collective autour de ce projet.

Ceci sera également nécessaire pour reprendre les échanges avec les acteurs politiques flamands qui ne comprennent pas la vision « francophone » de la psychomotricité. Or, nous savons qu'il nous faudra l'adhésion des politiques flamands afin d'aboutir à la reconnaissance des psychomotriciens parmi les professionnels de la santé.

Restant à votre disposition pour toute précision, nous vous présentons, Madame la Présidente, l'expression de nos meilleures salutations.

CHANTAL JACQUET

_Cellule d'Appui __- _Ecolo